



Pour aller plus loin

QUOI ?

Mise en place, par la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé (DSECIMD), de **communautés de pratiques et de groupes de codéveloppement virtuels** en lien avec les **pratiques probantes en matière de bien-être à l'école**.

POURQUOI ?

- La **phase de reconstruction** postpandémie s'amorce et offre une **occasion de réfléchir** sur les **pratiques éducatives et pédagogiques** en vue d'**assurer le bien-être** à l'école et ultimement la **réussite éducative** dans une visée inclusive.
- Il est indéniable que des **changements de pratiques** s'imposeront au sortir de la crise sanitaire tandis qu'une normalité adaptée s'installera progressivement. Pour assurer **une transition réussie**, il est nécessaire de mettre en place un **accompagnement de proximité**.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

1. Dégager les **pratiques prometteuses** en matière de bien-être à l'école.
2. Élaborer un **guide de pratiques** destiné au milieu scolaire.
3. Faciliter le réseautage et les pratiques collaboratives des équipes-écoles, des centres de formation professionnelle (FP), des centres de formation générale des adultes (FGA), des centres de services scolaires et des commissions scolaires autour de **projets sur le bien-être qui émergent** dans leur milieu.

AVEC QUI ?

- L'équipe ministérielle liée à la Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école;
- Des représentantes et représentants du réseau scolaire étant désignés **par les organisations** et ayant **pour rôle** :
 - de participer aux rencontres des communautés;
 - de partager leur expérience et leurs initiatives en matière de bien-être;
 - de contribuer aux réflexions, à l'analyse et à la diffusion des pratiques exemplaires.
- Les organisations peuvent utiliser les allocations des mesures budgétaires de fonctionnement suivantes pour assurer le remplacement de leur personnel le cas échéant :
 - Pour le réseau public : les **mesures 15021 et 15022**;
 - Pour les écoles privées agréées aux fins de subventions : les **mesures 30370 et 30371**.

QUAND ?

- **DÉROULEMENT** :
 - **quatre rencontres annuelles** (en mode virtuel);
 - moments proposés pour 2021-2022 : octobre, janvier, mars et mai.
- **DURÉE** : trois ans.
- **ÉCHÉANCE DES LIVRABLES** :
 - diffusion de pratiques prometteuses (printemps 2022);
 - guide de pratiques en matière de bien-être (printemps 2024).



COMBIEN ?

Le nombre et le type de communautés varieront en **fonction de l'intérêt** manifesté et **des ressources disponibles** pour en assurer une gestion efficace et efficiente¹:

- Communauté(s) du **préscolaire** et du **primaire** : de 12 à 15 participants;
- Communauté(s) du **secondaire** (y compris la **FP** et la **FGA**)² : de 12 à 15 participants;
- Communauté(s) du **secteur anglophone**² : à préciser;
- Communauté(s) autres (ex. : gestionnaires ou répondantes et répondants des dossiers) : au besoin.

COMMENT ?

Pour manifester votre intérêt à faire partie d'une communauté ou d'un groupe de codéveloppement, vous devez remplir le [formulaire d'intention](#).



SYMPOSIUM
DE la RENTRÉE
SCOLAIRE

2021 - 2022

1 Si un trop grand nombre de personnes se manifestent, un tirage au sort parmi les projets pertinents sera effectué.

2 Si le nombre de personnes intéressées le justifie, et en fonction des besoins identifiés, il serait possible de faire une communauté exclusivement pour ces secteurs.